

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINOU**

**N° 48**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre la ville de Quimper, l'AFM Téléthon et France  
Télévisions pour l'organisation de la 38eme édition du Téléthon 2024**

**En mars 2024 l'association française pour la myopathie (AFM) qui organise au niveau national le TELETHON (AFM TELETHON) a sélectionné la commune de Quimper suite à sa candidature comme ville ambassadrice du TELETHON 2024.**

**Il convient de formaliser le partenariat entre l'AFM TELETHON, la commune de Quimper et France Télévisions pour l'organisation de l'édition 2024.**

\*\*\*

L'AFM est une association loi 1901 créée en 1958 par des malades et parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires (maladies génétiques rares lourdement invalidantes).

Elle s'est fixée deux missions principales : guérir ces maladies et réduire le handicap qu'elles génèrent. Son objectif est de favoriser l'émergence de thérapies innovantes pour les maladies rares et de donner à la médecine de nouveaux outils et de nouvelles approches qui bénéficieront au plus grand nombre.

Depuis 1987, France Télévisions et l'AFM collaborent à l'organisation du « TELETHON » qui est devenu un rendez-vous annuel dédié à la lutte contre les myopathies et les maladies rares, et propose un programme interactif afin de susciter des promesses de dons.

Pour les 35 ans du TELETHON, les 29 et 30 novembre prochains, France Télévisions installera ses plateaux à Quimper, place Saint Corentin, mais aussi à Firminy (Loire), à Bonifacio (Corse), et à Avesnes sur Helpe (Hauts de France).

Trente heures de programmes sont prévues au cours desquelles des nombreux défis et animations sportives et culturelles seront présentés. Cet événement nécessite une mobilisation de tous et représente un moment de la solidarité pour collecter des fonds pour la recherche.

En tant qu'organisatrice la commune de Quimper, en partenariat avec Force T (association locale organisant annuellement sur Quimper le TELETHON), coordonne le suivi de l'évènement. Pour rappel, lors de la candidature, la Ville de Quimper et l'association Force T ont proposé plusieurs projets d'animations (rassemblement de bagadou, confection de 10 000 crêpes, gavotte géante...).

Ce temps fort nécessite une mobilisation des acteurs associatifs mais également de partenaires privés et des services de la ville. À ce titre, dès l'annonce de la sélection de la Ville de Quimper, les associations ont été invitées à rejoindre cette aventure afin de construire un programme de défis et d'actions sur les deux jours du téléthon. A l'heure actuelle, ce sont plus de cinquante projets qui ont été déposés par les associations culturelles, sportives et solidaires de notre territoire qui pourront être mises en valeur durant les trente heures d'émission.

France Télévisions assurera la couverture médiatique de cet évènement en mobilisant ces équipes d'une part pour organiser un plateau télé place Saint-Corentin de 11h15 à 13h45 le samedi 30 novembre avec la présence d'artistes nationaux, et d'autre part en témoignant des défis au travers de reportages.

Ce partenariat fixe les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de couverture médiatique assurées par France Télévisions. Il contribue à promouvoir l'image solidaire de la ville et à mettre en avant la richesse de notre tissu associatif.

Les principaux engagements sont les suivants :

*Pour la commune de Quimper :*

- L'organisation et la coordination des animations afin de permettre la collecte des fonds ;
- La mobilisation des services municipaux et des acteurs locaux (associations, écoles, commerces, entreprises...) ;
- La mise à disposition des lieux pour accueillir le téléthon.

*Pour l'AFM Téléthon :*

- L'accompagnement et le soutien pour l'organisation du téléthon à Quimper ;
- La fourniture du matériel promotionnel de communication (supports officiels de campagne, dossier de presse, vidéos... ;
- L'utilisation et la remontée des fonds pour le financement de la recherche sur les maladies génétiques rares.

*Pour France Télévisions :*

- La couverture médiatique de l'animation avec des diffusions pendant les 30 heures d'émission ;
- La promotion des initiatives et des mobilisations du secteur local.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Quimper, l'AFM Téléthon et France Télévisions pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du téléthon 2024.